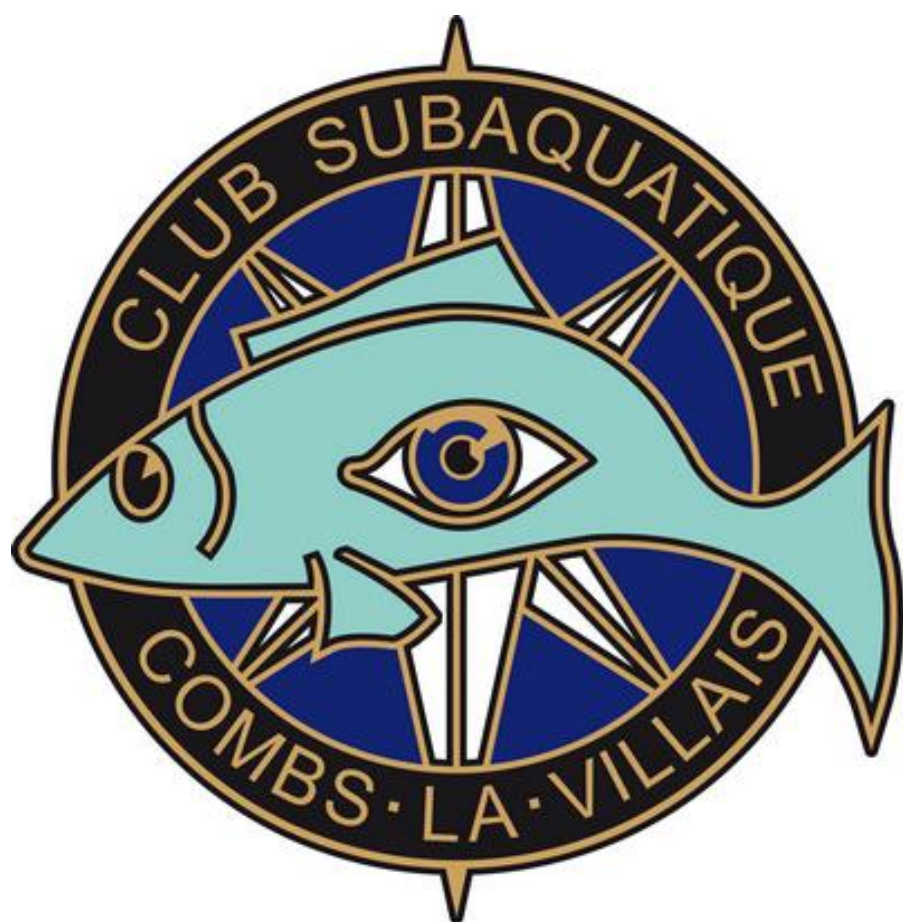




Le CSCV vous accueille
pour la 38^{ème} saison



Guide d'Inscription

Saison 2018-2019

www.combsplongee.fr

secretariat@combsplongee.fr

Venez nous rencontrer au Forum des Associations
Futur piscine de Combs la Ville
Samedi 08 Septembre 2018

**ATTENTION : Conservez ce dossier toute l'année car il
contient des informations importantes.**

Le CSCV la passion de la plongée depuis 38 ans

Vous souhaitez découvrir le monde du silence, vous souhaitez devenir un plongeur autonome, vous souhaitez maintenir votre forme de plongeur expérimenté alors :

Le **Club Subaquatique Combs-La-Villais** est heureux de vous accueillir. Les adhérents, les moniteurs, les initiateurs et les responsables du club vous feront partager leur passion : **faire acquérir les niveaux de compétence de la plongée** au plus grand nombre en prenant **plaisir à plonger ensemble**.

La sécurité est notre priorité à tout moment. Notre organisation s'adapte à tous les adhérents dans esprit de convivialité et de plaisir.

La cotisation et le coût des sorties en milieu naturel sont attractifs.

Depuis son origine en 1981 c'est cette vision qui a toujours motivé notre action et qui reste aujourd'hui au cœur de notre engagement auprès des nombreux adhérents.

Vous êtes prêt à partager ces valeurs, alors rejoignez-nous, nous vous attendons.

Yves POBLICO
Président du CSCV

Le Comité Directeur

- Président :	Yves PUBLICO
- Président Adjoint :	Jacques ROBERT
- Vice-Président / Trésorier	Laurent CAVANNA
- Secrétaire :	Orlando MARCELINO
- Secrétaire Adjoint :	Thibault SEILLIER
- Directeur Technique, suivi fosse :	Jacques ROBERT
- Directeur Technique adjoint :	Orlando MARCELINO
- Responsable de la section « Jeunes Plongeurs »	Orlando MARCELINO
- Référent formation adultes	Manuel TRABADA
- Référent section apnée	Pascal BERTIN
- Responsable du Matériel / TIV : adjoint :	Custodio GUEDES Laurent CAVANNA
- Site internet / Communication	Pascal BERTIN
- Membre	Thierry RIGAUD

Les Encadrants

M.F.1 (E3)

Jacques ROBERT	- Moniteur National de secourisme, moniteur NITROX
Orlando MARCELINO	- Moniteur National de secourisme, moniteur NITROX.
Joel LABAU (ext.)	- Président de la commission Audio-Visuelle Ile de France Picardie

Initiateurs N4 (E2)

Michel MOLINE	- animateur Biologie Marine-Environnement
Manuel TRABADA	
Pascal BERTIN	- Moniteur Apnée

Initiateurs (E1)

Andreas IRRGANG - N3 - Alain DUCHATEAU - N3 – Yves PUBLICO – N3 – Daniel RAUFFET – N3

TIV (Techniciens en Inspection Visuelle; vérification des bouteilles et du matériel)

Jacques ROBERT, Formateur TIV	Custodio GUEDES, Formateur TIV
Laurent CAVANNA	Jean-François SCHLOMKA
Orlando MARCELINO	Pascal BOUCHET
Pascal BERTIN	Daniel RAUFFET

Contacts Utiles

Yves PUBLICO	/ president@combsplongee.fr	/ 07.85.51.59.70
Jacques ROBERT	/ jacques@combsplongee.fr	/ 06.09.54.47.22 / 01.60.60.58.75
Orlando MARCELINO	/ orlando@combsplongee.fr	/ 06.20.99.45.72
Manuel TRABADA	/ manu@combsplongee.fr	/ 06.12.91.96.49
Laurent CAVANNA	/ laurent@combsplongee.fr	/ 06.60.10.28.32
Custodio GUEDES	/ custo@combsplongee.fr	/ 08.72.16.58.56
Pascal BERTIN	/ pascal@combsplongee.fr	/ 06.80.83.19.55

Horaires des séances d'entraînement

(à la piscine de MOISSY CRAMAYEL)

Section adultes (plus de 14 ans)

LUNDI : plongeurs N1 et plus : de 20h15 à 22h00 / Section Apnée

MERCREDI : plongeurs débutants : de 20h15 à 22h00 / Section Apnée

DÉROULEMENT DES SÉANCES

LUNDI : **inscription sur la liste par mail,**

de 20h15 à 20h30 : vestiaire, douche

de 20h30 à 21h45 : retrait du matériel au local , séance de formation, en scaphandre ou en libre, en alternance ; la formation théorique faisant l'objet de cours séparés.

21h45 : sortie du bassin, bref compte-rendu de la séance, report sur le suivi de la formation, douche, vestiaire, rangement du matériel au local.

22h00 : fermeture des locaux

MERCREDI : **inscription sur la liste par mail,**

de 20h15 à 20h30 : vestiaire, douche.

de 20h30 à 21h45 : retrait du matériel au local, séance de formation en scaphandre, ou en libre avec théorie, en alternance.

21h45 : sortie du bassin, bref compte-rendu de la séance, report sur le suivi de la formation, douche, vestiaire, rangement du matériel au local.

22h00 : fermeture des locaux.

FONCTIONNEMENT DE LA FOSSE A BOUSSY ST ANTOINE

1 Mercredi par mois selon calendrier disponible sur le site combsplongee.fr pour les plongeurs N1 minimum.

1 Vendredi par mois, pour les préparations N1 et les jeunes plongeurs. Dates spécifiques de fosse pour la section apnée.

Inscription obligatoire par mail pour le Mercredi et pour le Vendredi.

Les inscrits, rejetés faute de place seront prévenus par le responsable fosse.

DÉROULEMENT DES SÉANCES

19H45 : Arrivée à la fosse, vérification des présents.

Composition des palanquées.

Vestiaire, douche, récupération du matériel.

20h00 : Mise à l'eau pour la séance d'entraînement

21h00 : Sortie de la fosse, bref compte-rendu de la séance, report sur le suivi de la formation, douche, vestiaire, rangement.

Section jeunes plongeurs (moins de 14 ans)

SAMEDI : tous niveaux : de 12h30 à 13h30 à la piscine de BOUSSY SAINT ANTOINE

DÉROULEMENT DES SÉANCES

de 12h20 à 12h30 : vestiaire, douche , mise à l'eau pour la séance d'entraînement

de 13h25 à 13h30 : sortie du bassin, bref compte-rendu de la séance, report sur le suivi de la formation, douche, vestiaire, rangement du matériel au local.

1 Vendredi par mois, **entraînement en fosse à Boussy**, fonctionnement, voir ci-dessus.

BULLETIN D'ADHESION

(14 ans et plus)



Tout dossier incomplet ne pourra être retenu

NOM					
PRÉNOM					
TEL FIXE		GSM			
EMAIL					
ADRESSE COMPLÈTE (Bât, Escalier...)					
Code Postal		VILLE			
Date Naissance		Ville & Dpt.			
Brevet Fédéral	Niveau:	N°		Lieu de passage	

Documents à fournir :

- **Le présent bulletin complètement et lisiblement rempli.**
- **Pour les plongeurs débutants et niveau 1 :** un Certificat médical d'Absence de Contre-Indication (CACI) à la pratique de la plongée subaquatique, délivré par un médecin généraliste.
- **Pour les plongeurs Niveau 2 et 3 :** un Certificat médical d'Absence de Contre-Indication (CACI) à la pratique de la plongée subaquatique, délivré par un médecin généraliste et conseillé un médecin fédéral ou un médecin du sport.
- **Pour les plongeurs Niveau 4 :** un Certificat médical d'Absence de Contre-Indication (CACI) à la pratique de la plongée subaquatique, délivré par un médecin fédéral ou un médecin du sport.
- **Pour les titulaires d'un brevet d'encadrement :** un Certificat médical d'Absence de Contre-Indication (CACI) à la pratique et à l'enseignement de la plongée subaquatique, délivré par un médecin fédéral ou un médecin du sport.
- **1 photo d'identité.**
- **Le règlement de la cotisation :** 190 Euros par plongeur (comprenant licence+ Assurance RC), 150 Euros pour le deuxième adhérent de la même famille, et les moins de 16 ans (**règlements individuels par chèque à l'ordre du club subaquatique Combs-La-Villais**).
- **Pour les mineurs, l'autorisation parentale jointe.**
- **1 enveloppe timbrée : avec nom, prénom, et adresse.** (de préférence au format 162x229 mm)
- **Dossier médical ci-joint.**

Votre adhésion et vos options (indiquez la quantité souhaitée dans les cases à gauche):

<input type="checkbox"/>	Adhésion adulte (190€ ou 150€ - voir ci-dessus)	Montant :	<input type="text"/>	€
<input type="checkbox"/>	Assurance plongée* (voir dernière page) : _____	Montant :	<input type="text"/>	€
<input type="checkbox"/>	T-Shirt du Club - Taille : _____ (5€/pce)	Montant :	<input type="text"/>	€
<input type="checkbox"/>	Abonnement à Subaqua, revue de la FFESSM 6(26€)12(49€)	Montant :	<input type="text"/>	€
Total :				<input type="text"/> €

** L'assurance plongée est fortement conseillée pour les sorties en milieu naturel.*

Pour les débutants, la formule Loisir 1 est généralement suffisante. Pour les niveaux supérieurs, la formule 2 Top ou 3 Top offre une meilleure couverture. Attention, vos assurances "classiques" ne couvrent pas les risques spécifiques à la plongée

L'adhésion n'est recevable que dans la mesure où tous les documents demandés sont remis, groupés, aux dates demandées à l'inscription*, après la remise du présent dossier.

A défaut, l'activité de l'adhérent ne peut être couverte par l'assurance liée à la licence délivrée par la Fédération Française d'Etude et de Sport Sous-Marins, et la responsabilité du Club Subaquatique Combs-La-Villais serait directement engagée. Cela autorise les responsables du club à refuser l'accès de l'ensemble des installations aux personnes concernées.

Fait à : _____, le _____

Vu et pris connaissance du règlement intérieur.

Je certifie savoir nager sur une distance minimale de 50 mètres.

Signature (précédée de la mention "lu et approuvé")

*: Les dates de dépôt des dossiers sont indiquées à la fin de ce guide d'inscription.

BULLETIN D'ADHESION – Jeune Plongeur (moins de 14 ans)



Tout dossier incomplet ne pourra être retenu

NOM			
PRÉNOM			
TEL FIXE		GSM	
EMAIL			
ADRESSE COMPLÈTE (Bât, Escalier...)			
Code Postal		VILLE	
Date Naissance		Ville & Dpt.	
Brevet de Plongée :		Date d'obtention :	

- () Débutant () Plongeur de Bronze
() Plongeur d'Argent () Plongeur d'Or

Documents à fournir :

- Le présent bulletin complètement et lisiblement rempli.
- Certificat médical d'Absence de Contre-Indication (CACI) à la pratique de la plongée subaquatique, délivré par un médecin fédéral ou un médecin du sport avec Audiométrie, tympanométrie...
- 1 photo d'identité.
- Le règlement de la cotisation : 150 Euros par plongeur (avec licence + Assurance RC), 125 Euros pour le deuxième adhérent jeune plongeur de la même famille, (**règlements individuels par chèque à l'ordre du club subaquatique Combs-La-Villais**).
- L'autorisation parentale jointe.
- 1 enveloppe timbrée : avec nom, prénom, et adresse. (de préférence au format 162x229 mm)
- Dossier médical ci-joint.

Votre adhésion et vos options (indiquez la quantité souhaité dans les cases à gauche):

<input type="checkbox"/> 1	Adhésion jeune plongeur (150€ ou 125€ - voir ci-dessus)	Montant :	<input type="text"/>	€
<input type="checkbox"/>	Assurance plongée* (voir dernière page) : _____	Montant :	<input type="text"/>	€
<input type="checkbox"/>	T-Shirt du Club - Taille : _____ (5€/pce)	Montant :	<input type="text"/>	€
<input type="checkbox"/>	Abonnement à Subaqua, revue de la FFESSM 6(26€)12(49€)	Montant :	<input type="text"/>	€
Total :				<input type="text"/> €

** L'assurance plongée est fortement conseillée pour les sorties en milieu naturel.*

Pour les débutants, la formule Loisir 1 est généralement suffisante. Pour les niveaux supérieurs, la formule 2 Top ou 3 Top offre une meilleure couverture. Attention, vos assurances "classiques" ne couvrent pas les risques spécifiques à la plongée

L'adhésion n'est recevable que dans la mesure où tous les documents demandés sont remis, groupés, aux dates demandées à l'inscription*, après la remise du présent dossier.

A défaut, l'activité de l'adhérent ne peut être couverte par l'assurance liée à la licence délivrée par la Fédération Française d'Etude et de Sport Sous-Marins, et la responsabilité du Club Subaquatique Combs-La-Villais serait directement engagée. Cela autorise les responsables du club à refuser l'accès de l'ensemble des installations aux personnes concernées.

Fait à : _____, le _____

Vu et pris connaissance du règlement intérieur.

Je certifie savoir nager sur une distance minimale de 50 mètres.

Signature (précédée de la mention "lu et approuvé")

*: Les dates de dépôt des dossiers sont indiquées à la fin de ce guide d'inscription.

AUTORISATION PARENTALE (pour les mineurs)

Je soussigné(e) : M. Mme (1) _____

Père / Mère / Tuteur légal (1) de :

NOM: _____ Prénom: _____

- 1) **Autorise mon fils / ma fille (1)** à pratiquer la plongée sous-marine au sein du club Subaquatique Combs-la-Villais
- 2) **Autorise les responsables du Club Subaquatique Combs-la-Villais**, dont fait partie mon fils, ma fille (1) ci-dessus désigné(e) à prendre sur avis médical, en cas d'accident ou de maladie grave, toutes mesures d'urgence tant médicales que chirurgicales y compris l'hospitalisation.
- 3) **Autorise également l'enfant à être transporté en voiture particulière** par les responsables du club, ou par les accompagnateurs à l'occasion de déplacements liés aux activités du club.
- 4) **Autorise / n'autorise pas (1) l'enfant à s'absenter** pendant la séance d'entraînement.

Fait à: _____, le _____

Signature (précédée de la mention "lu et approuvé")

(1) : Rayer les mentions inutiles

1. Généralités :

Chaque adhérent doit se conformer aux différents règlements en vigueur :

- . L'arrêté ministériel du 22 juin 1998
- . Le règlement intérieur de la Fédération Française d'Etudes et de Sports sous-Marins
- . Le règlement intérieur de la piscine de Combs-la-Ville
- . Le présent règlement
- . Les règlements d'utilisation des sites < extérieurs > (piscines, fosses, carrières, lacs, clubs d'accueil, etc....)

2. Accès au bassin :

Chaque adhérent doit être administrativement à jour 3 semaines après son inscription provisoire au Club ; ce délai passé, l'accès au bassin lui sera interdit.

L'inscription définitive au Club et l'attribution de la licence ne sont effectifs qu'après enregistrement des documents indiqués dans le bulletin d'inscription.

En cas de vol, de perte de matériel ou d'effets personnels, le Club ou la municipalité de Moissy Cramayel ne pourraient, en aucun cas, être tenus pour responsables (pendant les séances d'entraînement, il vous est conseillé de mettre vos affaires sur les banquettes autour du bassin, et de ne pas utiliser les armoires-vestiaires).

Les locaux (piscine de Moissy Cramayel) doivent être impérativement libérés à 22h30 au plus tard (mise sous alarme)

3. Règles Impératives :

Tous les exercices doivent être obligatoirement réalisés sous la conduite d'un encadrant. La responsabilité de chaque adhérent peut être engagée en cas de dommage physique ou matériel à autrui. Tous dégâts occasionnés par un adhérent au niveau des infrastructures (carrelages, douches, vestiaires, etc....) ou des matériels (bouteilles, détendeurs, gilets de stabilisation etc....) mis à sa disposition dans le cadre de l'activité du Club, pourront lui être opposables et donner lieu à d'éventuels remboursements. Les adhérents doivent se conformer aux directives de l'encadrement ; celui-ci est bénévole, il assure un rôle pédagogique et d'animation, et ne tient pas à normaliser un rôle disciplinaire.

4. Matériel :

Planches de natation, ceintures, bouteilles, détendeurs, etc. vous sont prêtés par le Club ou la piscine. Il est donc indispensable d'en prendre soin, de les ranger après utilisation.

Tout prêt de matériel pour utilisation en dehors de notre Club, doit être en accord avec les directives fédérales, donc subordonné à l'accord du Président, du responsable technique ou du responsable du matériel. Il devra être rendu à temps, et en parfait état ; en cas de perte, vol ou dégradation, il sera remis en état selon les règles de l'art ou remplacé par le club, aux frais de l'emprunteur. Une caution de 150 Euros, par objet emprunté, sera demandée lors de chaque emprunt.

Seules les personnes habilitées par le responsable technique du club peuvent utiliser la station de chargement des bouteilles.

5. Fosse de plongée.

Demande d'inscription Inscription obligatoire par mail pour le Mercredi et pour le Vendredi. La séance est placée sous la responsabilité d'un encadrant de niveau 3 minimum, présent sur place. Seuls les plongeurs disposant du niveau minima défini par les encadrants, peuvent participer aux séances d'entraînement à la fosse de plongée. Le nombre de participants est limité à 20 personnes, encadrement compris. Dans le cas d'un nombre d'inscrits supérieur à 20, un roulement sera assuré, en laissant, dans une certaine mesure, la priorité aux plongeurs préparant un niveau supérieur. Les inscrits, rejetés faute de place seront prévenus par le responsable fosse.

6. Formation, préparation au passage de niveaux

Le CSCV a pour vocation principale la formation à la plongée subaquatique selon les dispositions du Code du Sport et les recommandations spécifiques de la FFESSM. La préparation d'un passage de niveau n'est en aucun cas une garantie de son obtention. De plus, ne pourront présenter le Niveau 2, que les plongeurs totalisant au moins 15 plongées en milieu naturel et 5 fosses dans l'année. Pour les candidats au niveau 3, seront demandées au moins 30 plongées dont 15 en autonomie et au moins 5 fosses dans l'année.

DOSSIER MEDICAL

NOM : _____ PRENOM : _____ Date de Naissance : _____

Ces renseignements sont confidentiels, et ne seront communiqués, à toutes fins utiles, qu'aux moniteurs et médecins.

- groupe sanguin :
- allergies médicamenteuses (y compris aspirine et anti-inflammatoire) OUI / NON
- allergie à certains aliments OUI / NON
- autres allergies (piqûres d'insectes, eczéma, sparadrap) OUI / NON
- autres problèmes, contre-indications, traitement en cours OUI / NON
- est-vous hémophile ? OUI / NON

Rayez la mention inutile, et précisez si besoin, la nature de l'allergie, ses manifestations, les traitements en cours, et toutes les observations que vous jugerez utile de nous donner :

Numéro de sécurité Sociale (parents ou participant adulte) : _____

Autre assurance (Nom, numéro de contrat) : _____

TRÈS IMPORTANT : Nom et adresse de la personne à contacter en cas d'urgence pendant l'entraînement :

TELEPHONE domicile: _____ GSM: _____ Travail: _____

Ce document est très important, pensez à bien le remplir, car cela est important dans le cas d'un accident

MODE D'EMPLOI POUR CONSTITUER VOTRE DOSSIER

Comment dois-je remplir de ce dossier ?

1er cas : Vous êtes un nouveau adhérent au club subaquatique

Fournir le dossier complètement rempli avec :

- 1 enveloppe timbrée au nom et adresse de l'adhérent (de préférence au format 162x229 mm)
- Le bulletin d'adhésion dûment rempli (voir bulletin d'adhésion)
- La fiche médicale dûment remplie
- La cotisation à jour, l'assurance (voir pages 11 & 12) et les options (voir bulletin d'inscription)
- 1 photo d'identité
- un Certificat médical d'Absence de Contre-Indication (CACI) à la plongée avec scaphandre autonome : **(conserver 1 copie)**
 - o Médecin traitant pour les passages de Niveau 1, 2, 3 ou Débutant
 - o Fortement conseillé Médecin Fédéral ou des sports pour les Niveaux 2 et 3
 - o Médecin Fédéral ou des sports pour les Niveau 4, supérieur et les jeunes plongeurs

2ème cas : Vous renouvez votre adhésion au club subaquatique (Vous étiez adhérent lors de la saison précédente)

- 1 enveloppe timbrée au nom et adresse de l'adhérent (de préférence au format 162x229 mm)
- Le bulletin d'adhésion dûment rempli
- La fiche médicale dûment remplie
- La cotisation à jour, l'assurance (voir pages 11 & 12) et les options (voir bulletin d'inscription)
- un Certificat médical d'Absence de Contre-Indication (CACI) à la plongée avec scaphandre autonome : **(conserver 1 copie)**
 - o Médecin traitant pour les passages de Niveau 1, 2, 3 ou Débutant
 - o Fortement conseillé Médecin Fédéral ou des sports pour les Niveaux 2 et 3
 - o Médecin Fédéral ou des sports pour les Niveau 4, supérieur et les jeunes plongeurs

COTISATION ENCADRANTS:

Cotisation spécifique : 95€

A quelle date dois-je donner mon dossier d'inscription ?

Avant le 15 octobre 2018.

Vous pouvez l'apporter à la piscine lors des séances d'entraînement du lundi ou du Mercredi

Vous pouvez également envoyer votre dossier complet par courrier à : **adresse secrétaire**

Il est préférable d'apporter votre dossier au plus tôt, les licences de la fédération sont valables 15 mois et sont délivrées à partir du mois de Septembre et valables jusqu'au mois de Décembre de l'année suivante.

Pour garantir une couverture d'assurance, les nouveaux adhérents non licenciés à la FFESSM, doivent impérativement apporter leur dossier le plus tôt possible. Au-delà de ces dates aucun dossier ne sera accepté.

Non compris dans la cotisation annuelle. A régler en sus dans tous les cas :

- **Cartes de niveaux et de brevets spécifiques**
- **Carnets et passeports de plongée**
- **Participation aux sorties en milieu naturel**
- **Frais spécifiques à certains brevets (par exemple : RiFAP, Initiateur, Nitrox, Monitorat)**
- **Assurance Individuelle Accident (ATTENTION: Vos assurances "classique" ne couvrent pas les risques spécifiques à la plongée)**

TARIFS SAISON 2018/2019

LICENCE "ADULTE" (à partir de 18 ans) ⁽¹⁾ Sur cette somme, une ristourne du montant suivant est attribuée à chaque Comité Interrégional ou régional et ventilée comme suit :	39,70 €
Comité interrégional ou régional	11,92 €
Comité départemental	3,12 €
LICENCE "JEUNE" (de 12 à 18 ans) ⁽¹⁾ Sur cette somme, une ristourne du montant suivant est attribuée à chaque Comité Interrégional ou régional et ventilée comme suit :	25,10 €
Comité interrégional ou régional	6,09 €
Comité départemental	2,88 €
LICENCE "ENFANT" (Moins de 12 ans) ⁽¹⁾ Sur cette somme, une ristourne du montant suivant est attribuée à chaque Comité Interrégional ou régional et ventilée comme suit :	11,15 €
Comité interrégional ou régional	2,58 €
Comité départemental	1,23 €
PACK DÉCOUVERTE - PASS RANDO ⁽²⁾	3,00 €
LICENCE PASSAGER ⁽¹⁾	41,74 €
ABONNEMENTS À SUBAQUA	
Abonnement à SUBAQUA lié à la licence (12 numéros)	49,00 €
Abonnement à SUBAQUA lié à la licence (6 numéros)	28,00 €
Abonnement à SUBAQUA (non lié à la licence - 6 numéros/France-DOM COM-Etranger)	34,00 €
Abonnement à SUBAQUA (non lié à la licence -12 numéros/ France-DOM COM-Etranger)	52,00 €
ASSURANCES INDIVIDUELLES ACCIDENT POUR LES PRATIQUANTS, MONITEURS, JUGES, ARBITRES ET ENTRAÎNEURS EXERÇANT À TITRE BÉNÉVOLE	
Loisir 1	
Loisir 2	20,00 €
Loisir 3	25,00 €
Piscine (intégrant les compétitions en piscine)	42,00 €
	11,00 €
GARANTIE LOISIR TOP : GARANTIES DE BASE CI-DESSUS (LOISIR) + ASSURANCE VOYAGE PLONGÉE DANS LE MONDE ENTIER (ANNULATION, INTERRUPTION, ASSURANCE BAGAGES VOYAGE PLONGÉE)	
Loisir 1 Top	39,00 €
Loisir 2 Top	50,00 €
Loisir 3 Top	63,00 €
ASSURANCES INDIVIDUELLES ACCIDENT POUR LES MONITEURS LICENCIÉS À LA FFESSM, EXERÇANT À TITRE RÉMUNÉRÉ	
Pro basic	44,00 €
Pro 1	120,00 €
Pro 2	240,00 €
Pro 3	300,00 €
GARANTIES PRO TOP : GARANTIES DE BASE CI-DESSUS (MONITEURS) + ASSURANCE VOYAGE PLONGÉE DANS LE MONDE ENTIER (ANNULATION, INTERRUPTION, ASSURANCE BAGAGES VOYAGE PLONGÉE)	
Pro basic Top	63,00 €
Pro 1 Top	169,00 €
Pro 2 Top	292,00 €
Pro 3 Top	417,00 €
DROIT ANNUEL D'AFFILIATION 2018/2019 POUR LES CLUBS	60,00 €
DROIT ANNUEL D'AGREMENT 2018/2019 POUR LES SCA ET SCIA	72,00 €
TOUTES CARTES FORMAT CARTE DE CRÉDIT	12,00 €
Brevets de plongeurs et de moniteurs	
Brevets de spécialité Ffessm et Ffessm/Cmas	
Ristourne au Comité Interrégional ou Régional	1,00 €
Ristourne au Comité Départemental	0,50 €
REEDITION D'UNE CARTE LICENCE	12,00 €
BREVET CONVENTIONNÉ : CREATION / REEDITION	15,00 €

(1) Tous les licenciés de la FFESSM bénéficient du contrat d'assurance en responsabilité civile et en assistance juridique contracté par la FFESSM, dans le monde entier quel que soit le lieu de pratique - (2) Les titulaires d'un pack découverte ou d'un pass rando bénéficient des mêmes garanties dans le cadre de la pratique de ces activités au sein de nos clubs et SCA.